



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 19

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. **Examen des nouvelles demandes de pétition (suite de la réunion du 23 mars 2022)**
2. **Validation des signatures de la pétition 2129**
3. **Evaluation des débats publics relatifs aux pétitions 922 et 966**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty remplaçant M. Frank Colabianchi, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf, M. Carlo Weber remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Frank Colabianchi

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Examen des nouvelles demandes de pétition (suite de la réunion du 23 mars 2022)**

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2267** - Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit.*

Dépôt: le 09.03.2022 à 18:34

Pétitionnaire: Gilles Barbabianca

*Demande de pétition publique **2268** - Aféieren vu synthetieschem Petrol op den Tankstellen zu Lëtzebuerg / Pétrole synthétique aux stations-service du Luxembourg*

Dépôt: le 09.03.2022 à 21:04

Pétitionnaire: Davide Savini

*Demande de pétition publique **2270** - Favoriser le télétravail et renégocier les accords avec les pays frontaliers pour parer à l'explosion du prix des carburants.*

Dépôt: le 09.03.2022 à 22:25

Pétitionnaire: Stanislas Krzyszton

*Demande de pétition publique **2272** - Tarifs de Post proportionnels au poids du colis.*

Dépôt: le 10.03.2022 à 10:41

Pétitionnaire: Edgar De Faria

*Demande de pétition publique **2275** - Autorisation du port d'une visière fumée/noire*

Dépôt: le 10.03.2022 à 14:04

Pétitionnaire: Rui Pedro Brandão de Sousa

*Demande de pétition publique **2276** - Ein Sportkommissar für Luxemburg*

Dépôt: le 10.03.2022 à 14:18

Pétitionnaire: Marc Kintgen

*Demande de pétition publique **2278** - Réintroduction du service militaire obligatoire luxembourgeois*

Dépôt: le 13.03.2022 à 11:04

Pétitionnaire: Alexandre Holzem

*Demande de pétition publique **2279** - Anerkennung ausländischer Zeugnisse die keine Hochschulabschlüsse sind.*

Dépôt: le 14.03.2022 à 11:01

Pétitionnaire: Rebecca Striewski

*Demande de pétition publique **2281** - Pour un port du masque facultatif dans les transports publics*

Dépôt: le 15.03.2022 à 22:03

Pétitionnaire: Mike Roderes

*Demande de pétition publique **2282** - 4 Schaffdeeg an der Woch (Méindes, Dënschdes, Donneschdes an Freides)*

Dépôt: le 16.03.2022 à 16:44

Pétitionnaire: Brigitte Gaspard

*Demande de pétition publique **2285** - Abandon du projet de loi entendant obliger les copropriétés à prévoir chaque mois une certaine somme d'argent pour effectuer des travaux*

Dépôt: le 17.03.2022 à 13:53

Pétitionnaire: Emmanuel Goncalves Da Cruz Barroso

*Demande de pétition publique **2288** - Mémorial aux victimes civiles du conflit ukrainien*

/ Gedenkstätte für die zivilen Opfer des Ukraine Konflikts
Dépôt: le 18.03.2022 à 09:31
Pétitionnaire: Daniel Grommes

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif quant à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **2258** - Retour de la TVA Carburant à 3%*
Dépôt: le 07.03.2022 à 08:33
Pétitionnaire: Sébastien Cazenave

Motivation :

La Commission des Pétitions constate que la TVA sur les carburants n'a pas été de 3 %, ce qui implique qu'on ne peut invoquer un « retour » à un tel niveau de taxation. Par ailleurs, la demande de pétition publique 2258 est jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2267, avisée favorablement par la commission du fait du caractère plus général des revendications y contenues.

*Demande de pétition publique **2269** - Détaxation du gazole et autres carburants aux pompes*
Dépôt: le 09.03.2022 à 21:44
Pétitionnaire: Nathalie Munier

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 2267 – *Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit*, déposée le 09.03.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2274** - Aufhebung der CO2-Steuer zur Senkung der Tankpreise*
Dépôt: le 10.03.2022 à 11:55
Pétitionnaire: Rob Leclerc

Motivation :

Pétition jugée similaire quant à son fond à la pétition publique 2266 – *Aussetzen von der CO2-Steuer von den Pétrolsprodukten während der Ukrainekris*, déposée le 09.03.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2280** - Keng sektoriell Impfflicht / Pas de vaccination obligatoire sectorielle*
Dépôt: le 15.03.2022 à 17:32
Pétitionnaire: Claude Kremer

Motivation :

La demande de pétition publique 2280 est irrecevable en raison d'affirmations erronées invoquées par le pétitionnaire pour étayer, d'un point de vue scientifique, ses conclusions et revendications.

*Demande de pétition publique **2283** - Valorisation du statut de femme/homme au foyer sur la base d'une rémunération étatique et d'un certificat de travail*

Dépôt: le 17.03.2022 à 08:45

Pétitionnaire: Nathalie Luque

Motivation :

Pétition similaire à la pétition publique 1878 – *Finanziell Ennerstëtzung vum Staat fir Elteren*, déposée le 17.05.2021. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 166, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

*Demande de pétition publique **2284** - Ëmbenennen vun der Rue Cyprien Merjai an d'Rue des Héros Ukrainiens.*

Dépôt: le 17.03.2022 à 12:56

Pétitionnaire: Kris Hansen

Motivation :

La demande de pétition publique 2284 relève d'une compétence communale. Elle sera communiquée à la Ville de Luxembourg.

*Demande de pétition publique **2286** - Demande de révision des critères d'attribution aux droits d'assurance " BABY YEARS ".*

Dépôt: le 17.03.2022 à 14:18

Pétitionnaire: Stéphane Heintz

Motivation :

La demande de pétition publique 2286 est sans objet dans la mesure où le père peut déjà solliciter sous certaines conditions le bénéfice des « baby-years ». La commission tient à constater particulièrement que les « baby-years » supposent une réduction ou un abandon de l'activité professionnelle dans le chef du requérant, afin de s'occuper de l'éducation des enfants.

EN SUSPENS

*Demande de pétition publique **2277** - Droit à l'euthanasie. Permettre aux personnes en fin de vie de mourir dignement.*

Dépôt: le 10.03.2022 à 20:39

Pétitionnaire: Gabriel Fersino

Motivation :

La commission décide de contacter le pétitionnaire et de le rendre attentif à l'existence de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, de la loi modifiée du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient et de la loi modificative du

2 mars 2021. Ce dispositif législatif consacre un droit conditionné à l'euthanasie. En particulier, le pétitionnaire devrait notifier à la commission s'il souhaite élargir ce droit, notamment aux éléments suivants : droit de la famille de décider de la mise à mort d'une personne condamnée par une maladie ; extension du concept de maladie incurable, tel qu'il est à présent prévu par la loi.

A REFORMULER

*Demande de pétition publique **2287** - Congé supplémentaire pour tout le monde qui n'était jamais testé positif*

Dépôt: le 18.03.2022 à 07:31

Pétitionnaire: Claire Gutenkauf

Motivation :

La pétitionnaire est priée de préciser sur quoi les gens ont été testé positivement. Une précision à cet égard permettra à un éventuel signataire de ne pas devoir deviner de quoi il s'agit.

Échange de vues

Au sujet de la demande de pétition publique **2267** - *Baisse provisoire du prix des carburants par le biais d'une suspension de la perception des accises et/ou de l'application d'un taux TVA intermédiaire, voire d'un taux TVA réduit*, qui traite d'un sujet semblable aux pétitions 2229 (à caractère général et en cours de signature) et 2258 (plus spécifique), une discussion a lieu sur la question de savoir s'il convient de ne retenir que la pétition à caractère général, au détriment des autres pétitions spécifiques ou s'il convient de considérer toutes les pétitions du fait de leur spécificité. Madame la Députée Lydia Mutsch donne à considérer que si tant la pétition à caractère général qu'une pétition spécifique obtiendraient le quorum nécessaire à l'organisation d'un débat public, on serait obligé d'organiser deux débats sur le même sujet, sauf si les pétitionnaires acceptaient de se rallier autour d'une seule pétition. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime à ce propos qu'il appartient alors à la commission de décider du regroupement d'un débat et qu'il convient, en conséquence, de considérer également à côté d'une pétition générale les demandes de pétition à caractère spécifique, pour autant qu'elles ne sont pas similaires à une autre pétition spécifique.

Quant à la demande de pétition publique **2278** - *Réintroduction du service militaire obligatoire luxembourgeois*, Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo pense que vu les circonstances actuelles, le fond de la démarche du pétitionnaire est assez compréhensible. Il remet toutefois en question la motivation avancée par le pétitionnaire. L'orateur regrette de plus que l'auteur de la pétition ait choisi des expressions et affirmations non convenables. Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf se rallie à l'appréciation de Monsieur Di Bartolomeo. Monsieur le Député André Bauler relativise l'appréciation sur les termes « folie des grandeurs », car le pétitionnaire a eu le souci d'utiliser le conditionnel à cet endroit. Monsieur le Député Gusty Graas rejoint Monsieur Bauler dans cette réflexion. Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf estime pour sa part que la motivation du pétitionnaire est un peu faible, dans la mesure où il faut espérer que la guerre en Ukraine soit passagère et que la réintroduction en conséquence du service militaire obligatoire au Luxembourg serait de nature plus permanente.

Concernant la demande de pétition publique **2279** - *Anerkennung ausländischer Zeugnisse die keine Hochschulabschlüsse sind*, les membres de la commission

réfléchissent sur l'objectif poursuivi par le pétitionnaire. Il apparaît à la suite de l'échange de vues que si le processus de Bologne est à la base de la reconnaissance de diplômes de l'enseignement supérieur au travers de l'Europe, tel n'est pas nécessairement le cas pour des formations d'un niveau inférieur et spécifiques. Il apparaît en effet, que la formation visée par le pétitionnaire est une formation continue spécifique proposée en Allemagne.

2. Validation des signatures de la pétition 2129

La commission procède à la validation des signatures relatives à la pétition publique 2129. Ci-après, le détail des signatures récoltées par cette pétition :

Pétition publique 2129 - Überarbeitung, Änderung und Anpassung des Sexualstrafrechts in Luxemburg

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	4656
(APRÈS la suppression de 40 doublons)	
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :	4656
NOMRE TOTAL DE SIGNATURES NON VALIDES :	19 = 0,41 %

NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES : 4637

3. Evaluation des débats publics relatifs aux pétitions 922 et 966

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité.

DIVERS

Différents sujets sont encore discutés à la fin de la réunion :

Madame la Présidente revient vers la lettre du 15 mars 2022 de Monsieur le Président de la Chambre des Députés et elle propose de rédiger une réponse. Elle suggère deux approches aux membres de la commission, l'une exhaustive, l'autre plus concise. La première proposition quant au contenu de la lettre de réponse contiendrait dès lors les éléments suivants : le débat public en tant que tel n'est pas remis en question par la commission, des adaptations à spécifier dans le texte quant à la gestion des débats ont déjà été retenues par la commission, et la commission continuera son analyse relative aux débats publics en parallèle aux travaux courants.

Une autre proposition se limiterait à évoquer que la commission a discuté les éléments contenus dans le courrier de Monsieur le Président de la Chambre et qu'un processus a été entamé afin de décider de nouvelles adaptations.

Monsieur le Député Marc Hansen soutient la première approche, plus détaillée. Il estime qu'il convient d'énumérer les adaptations déjà réalisées. L'orateur donne à considérer qu'il manque un élément essentiel, à savoir la détermination d'une durée endéans laquelle la commission entend réaliser les adaptations nécessaires. A cet égard, l'orateur souligne qu'il y a une véritable urgence pour prendre des décisions sur certains aspects. L'orateur plaide pour que ces points soient traités prioritairement afin d'arriver rapidement à une conclusion et à une adaptation du règlement régissant les procédures de la commission.

Madame la Présidente pense que l'urgence puisse être formulée en notant qu'une prise de décision sur certains points se fasse dans les meilleurs délais.

Elle pense cependant que les points à décider ne sont pas encore connus dès lors que l'évaluation des débats publics passés n'est pas encore entamée. L'oratrice constate que, pour sa part, elle entrevoit pour le moins 15 éléments qui devraient faire l'objet d'une discussion. Madame la Présidente demande que l'on ne réduise pas cet exercice aux seuls aspects relatifs au rôle des experts et à la communication des conclusions.

Monsieur le Député Marc Hansen propose d'énumérer tous les aspects dont Madame la Présidente pense qu'il convient de discuter.

Madame la Présidente pense pour sa part qu'il convient de ne pas trop détailler le contenu. Faute de quoi il apparaît, selon son entendement, que la procédure consistant à tenir un débat en présence d'un membre concerné du gouvernement n'a récemment pas été observée à la lettre.

*

Le débat public relatif à la pétition 2061 - *Ënnerstëtzung fir d'Elteren deenen hier Kanner NET an eng Maison relais ginn*, qui a dû être annulé le 22 mars 2022, est reporté au 5 mai 2022. Cette date reste à être confirmée, notamment par le pétitionnaire.

*

Concernant l'ordre du jour de la prochaine réunion, Madame la Présidente suggère de procéder, à côté d'une discussion sur les procédures, à l'évaluation des débats publics passés.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo souhaite disposer d'un document de travail, relevant les situations procédurales qui doivent être traitées d'urgence. Il souhaite encore qu'un tel document fasse état des décisions relatives aux procédures qui ont été retenues par la commission au fil de ses travaux. Monsieur le Député est rejoint dans cette approche par Monsieur le Député Marc Hansen.

Madame la Présidente constate qu'il n'existe à l'heure actuelle pas de document reprenant les décisions antérieures de la commission. Elle renvoie à un document de travail de 2019 qui contient une analyse des procédures. Par ailleurs, l'oratrice rappelle les récentes adaptations réalisées au niveau de la gestion des débats publics. L'oratrice évoque encore la situation des pétitions ouvertes à signatures qui rassemblent en un minimum de temps les signatures nécessaires pour l'organisation d'un débat public.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo précise que les points à discuter sont ceux qui deviennent apparents si l'on regarde de près le déroulement d'un débat public. Ces aspects devraient guider les travaux de la commission à brève échéance.

Luxembourg, le 6 avril 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

